

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le spectacle vivant participe au rayonnement de la France et à son attractivité touristique. C'est pourquoi l'on ne peut que regretter, comme le souligne la rapporteure, les inégalités d'accès à l'éducation artistique et culturelle.

L'école, de par son universalité, quel que soit son capital culturel, son lieu de résidence, son sexe, son statut, est le meilleur vecteur pour lutter contre ces inégalités.

La CFE-CGC partage les préconisations visant à donner au spectacle vivant toute sa place tout au long de la scolarité. Sur la construction de lieux dévolus au spectacle vivant au sein de chaque nouveau collège et lycée, elle estime toutefois qu'une polyvalence dans l'utilisation de ces lieux devrait être privilégiée. Cette polyvalence permettrait la conciliation entre développement de l'éducation artistique et culturelle et finances des collectivités territoriales.

La formation des intervenants en milieu scolaire, et, au premier chef, les enseignants, est le corollaire indispensable à cette généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Touchant les professionnels du spectacle, il conviendra d'associer les partenaires sociaux des branches concernées.

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ne s'arrête pas aux portes de l'école, elle concerne aussi les autres lieux de vie.

Au sein des entreprises, sauf peut-être celles dotées de fondations ou inscrites dans une démarche de mécénat, les activités culturelles relèvent des comités d'entreprise au travers du budget des activités sociales et culturelles. L'avis souligne le manque de moyens financiers, nous ne pouvons qu'y souscrire. De même, nous souscrivons à la préconisation d'une mutualisation des moyens, au niveau territorial, permettant aux salariés des TPE-PME de bénéficier d'activités sociales et culturelles. Si la pratique artistique n'est, certes, pas au centre des politiques des CE, au travers l'organisation de sorties ou d'achat de billets, ils soutiennent néanmoins le spectacle vivant.

La profusion des acteurs démontre la richesse et la vigueur de la culture dans notre pays. S'il nous paraît contreproductif de brider ce foisonnement, coordonner les initiatives et les actions au niveau local afin d'améliorer l'accès à l'éducation artistique et culturelle nous semble souhaitable. D'autant plus qu'aujourd'hui, plus des 2/3 des financements publics ressortent des collectivités territoriales.

Pour la CFE-CGC, dans ce domaine, comme dans d'autres, la voie du dialogue doit être privilégiée.

La CFE-CGC soutient la valorisation des pratiques amateurs. Pour autant, il convient de redéfinir les conditions des pratiques en amateurs et de créer un cadre légal adapté qui

garantisse que les artistes amateurs se produisant en spectacle ne constituent pas une concurrence déloyale aux artistes professionnels et aux spectacles professionnels.

Le spectacle vivant est une richesse, son développement une évidence, c'est pourquoi la CFE-CGC a voté l'avis.